



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 10 SEPTEMBRE 2018

Convocation du 4 Septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, et le dix septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

Présents : MM. TOURGIS Lionel – LOYANT Jean-Marie – LERÉVÉREND Benoît (adjoints).
Mme LECELLIER Sophie – Mme MARIE ROSALIE Christèle – M. GOUET Jérôme - Mme MOREAUX Sophie – M. PIGEON Michaël – Mme DUPORT Delphine – M. DUVAL Benjamin - M. AUDOUX Jérôme.

Pouvoir : Mme LEROYER Sandrine à Mme LECELLIER Sophie.

Absent : Mme SOREL Audrey

Secrétaire de séance : Mme LECELLIER Sophie.

Le compte rendu de la séance du 25 Juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Retrait délibération RGPD : compte tenu de la nécessité d'établir au préalable un diagnostic des obligations pesant sur la commune, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 3 accordés
- certificat d'urbanisme : 7
- déclaration d'intention d'aliéner : 15
- déclarations de travaux : 10 accordées – 2 refusées

DELIBERATIONS

► **Merlon – avenant n°2** : Le précédent avenant transmis à la trésorerie est revenu à la commune car une pièce comptable, non transmise par une entreprise, était manquante. Il est donc procédé à la modification de l'échéancier initialement prévu par le biais d'un avenant n°2
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Autorisation de vendre un véhicule** : Le nouveau véhicule ayant été livré, il est sollicité par Mme le Maire l'autorisation de vendre à la casse le véhicule Renault Express hors service.
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Attribution d'une subvention à l'association de football** : L'association de football a fait la demande de subvention à la commune. Compte tenu de son activité, il est proposé de lui allouer une subvention de 600 € (six cents euros).
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **CLECT** : Approbation des charges et produits transférés concernant les thématiques suivantes : plan local d'urbanisme, amendes de police, taxe de séjour, redevances pour occupation du domaine public
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Règlement, conditions pour aide aux familles habitant la commune (mercredi et vacances scolaires) et convention avec un centre** : suite à un contact pris avec deux centres de loisirs proches de notre commune, il est envisagé de conclure des conventions permettant une participation de la commune au coût exposé par les familles.

Un rendez-vous est prévu le 18 septembre 2018 avec la commune de Bretteville-sur-Odon pour envisager une telle convention.

Cet éventuel dispositif n'empêchera pas les familles d'orienter leurs enfants vers d'autres centres de loisirs.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

► **Réunion de la CLECT du 26.06.2018** : PLUi : depuis le 1^{er} janvier 2017, la CU a pour mission d'élaborer un PLUi sur l'ensemble de son périmètre. Le coût moyen de 1,58 € par habitant correspond au rapport entre le montant des charges totales et la population INSEE 2018 de la communauté urbaine (soit 427 745 € / 270 557 habitants).

Le montant calculé pour notre commune est : 2 387 €. Somme qui sera déduite tous les ans de notre attribution de compensation à partir de 2018.

► **Conseil communautaire du 28.06.2018** :

- Dotation de solidarité communautaire DSC : attribution au titre 2018 = 19 714 € (2017 = 21 976 €)
- Autorisation de programme 2018 : budget primitif 2018 CU = 55 000 + report 2017 = 55 000 + budget supplémentaire 2018 = 27 204,91 (excédent exceptionnel fonctionnement 2017), soit un total de 137 204,91 €

- Budget CU : Contrat entre l'Etat et la CU - **Dispositif de CAHORS** : lors du Conseil communautaire du 28.06, la CU a voté le contrat avec l'Etat visant l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le PIB, ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à l'horizon 2022.

Ce contrat a pour objet de définir les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Il porte sur les 3 exercices budgétaires 2018 – 2019 – 2020

Le taux d'évolution annuel maximum, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017 pour la CU est de 1,2 %

Pénalité de 75 % du dépassement pour un contrat signé

Pénalité de 100 % du dépassement pour non signature de contrat.

► **Bureau communautaire du 4.07.2018** : Foncier, rétrocession au profit de Caen la Mer de 4 parcelles à usage de voirie rue Pierre Castel.

► **Environnement** : Monsieur Lerévérend présente des dispositifs que la CU met en place :

- Opération « Docteur WATT » information aux particuliers sur les économies d'énergie à domicile, afin d'appréhender mieux sa consommation. Des cessions gratuites seront organisées dans les communes.

- Audit énergétique des bâtiments communaux (prise en charge Caen la Mer et communes).

- Tri du papier : poubelle de tri « bleue » à destination des collectivités. Intervention dans les écoles pour sensibiliser les plus jeunes, du 10 au 21 septembre et du 15 au 19 octobre 2018.

- Rappel de l'interdiction de vente aux particuliers de produits phytopharmaceutiques à compter du 1^{er} janvier 2019 et la nécessité de rapporter en déchetterie les produits concernés.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

► **Commission aménagements et investissements du 5.09.2018** : Monsieur Lerévérend renvoie au compte rendu adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal et rappelle les points envisagés lors de cette commission : avancement de la réflexion sur la réalisation d'un abri « jeunes » au stade ; devenir du terrain route de Bretagne/rue P. Castel ; bibliothèque municipale : 1% du projet culturel ; avancement du projet d'extension du bâtiment boulangerie ; réflexion sur la rénovation du sol du gymnase : travaux mairie.

► **Commission enfance du 29.08.2018** : l'ordre du jour était le suivant : achat d'une armoire vaisselle pour le restaurant scolaire ; jeux pour la cour de l'école élémentaire ; informatique écoles, conseil municipal des jeunes.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

► **Vie communale** : informations diverses communiquées par Monsieur Loyant :

- Forum des associations : Forum organisé par les communes de Mouen et Tourville-sur-Odon le 8.09.2018. Bonne fréquentation
- Mini concert du Conservatoire : la commune a été retenue par le Conservatoire pour une séance d'un mini concert en mai (un dimanche après-midi), après une animation à l'école la semaine qui précèdera.
- Bibliothèque BDP : une nouvelle convention sera établie
- Tennis : l'abonnement des cartes sera renouvelé en janvier 2019

► **Rentrée scolaire** : Elle s'est bien passée, les travaux d'aménagement intérieur et extérieur ayant été terminés à temps (clôture élémentaire, dortoir et local rangement maternelle).

► **Demande d'installation paraboles FREE**. Cette société indique vouloir implanter rue du Stade, sur l'antenne SFR déjà présente, trois paraboles, ce qui entraînera des travaux de voirie rue du Stade.
Avis des membres présents : 10 accords – 2 abstentions.

► **Projet conseil municipal des jeunes** : lors de la réunion de la commission enfance du 29.08.2018, a été proposée la création d'un conseil municipal des jeunes à destination des 9-14 ans ; une équipe a été constituée de membres du conseil municipal et de personne extérieure ayant manifesté leur intérêt pour le projet. Madame Lecellier et Messieurs Lerévérend et Vincent ont tenu un stand lors du Forum pour permettre aux jeunes intéressés de déposer leurs candidatures et ont mis à leur disposition une « urne à idées ». Neuf candidats se sont proposés. Il est proposé de créer une nouvelle commission au sein du conseil municipal. L'urne est conservée à disposition des jeunes en mairie.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22 h 30 minutes.